

L'AREQ invite ses membres à soumettre leur candidature pour siéger à l'un de ses cinq comités nationaux pour la période 2023-2026. Ces comités consultatifs relèvent du conseil d'administration. Ils sont formés de cinq membres chacun provenant de diverses régions du Québec.

Les cinq comités sont :

- Comité national d'action sociopolitique (CNASP)
- Comité national de la retraite (CNR)
- Comité national de l'environnement (CNENV)
- Comité national des femmes (CNFE)
- Comité national des hommes (CNHO)

Chaque comité aura deux mandats prioritaires à réaliser, en plus de ses mandats habituels, prévus à la politique relative aux comités nationaux.

- 2 mandats prioritaires
- Politique relative aux comités nationaux

Les membres qui le souhaitent sont invités à remplir le formulaire de mise en candidature. Ce formulaire précise les critères pour siéger à chacun des comités et les profils recherchés. Il contient une section dans laquelle la personne est invitée à exprimer sa motivation à siéger au comité.

Les formulaires doivent être acheminés directement à la personne présidente de secteur, ou encore au bureau national de l'AREQ (info@areq.lacs.org), **au plus tard le 10 novembre 2023**.

- Formulaire électronique
- Formulaire papier (à envoyer par la poste)

Les candidatures reçues feront l'objet d'une étude par chaque conseil régional, puis une candidature par région et par dossier sera acheminée au bureau national. La formation des comités s'effectuera lors d'une réunion du conseil d'administration de l'AREQ. Les comités amorceront leur travail dès le début de décembre 2023.

Diane Desroches